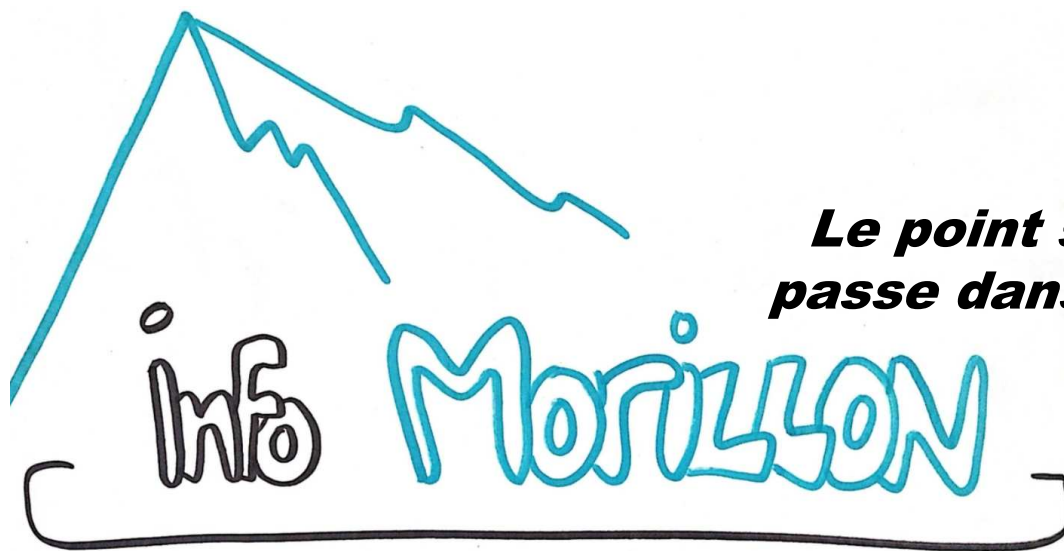




Le point sur ce qui se passe dans votre village



La traversée du bourg autorisée dans les deux sens pour les cyclistes

L'instauration du sens unique dans la traversée du chef-lieu (depuis l'église jusqu'au carrefour de l'hôtel Le Morillon) est effective depuis le 1^{er} septembre 2020. Cette initiative avait été prise à la suite de la réflexion du conseil municipal et à la concertation avec les riverains, les commerçants, les services du Conseil départemental, etc. Aujourd'hui, cette organisation est passée dans les mœurs et offre de multiples avantages : sécurisation des entrées et sorties de l'école publique, amélioration des accès aux établissements commerciaux et à la mairie, optimisation des places de stationnement, tranquillisation de l'espace public (la circulation dans cette zone est limitée à 30 km/h [*]). Ce dispositif permet de préserver la qualité de la vie locale. Sans y être prioritaire, le piéton s'y déplace en toute sécurité. Les cyclistes cohabitent sans difficulté avec les automobilistes, en raison de la vitesse réduite. Qui plus est, les vélos sont autorisés à emprunter cette portion de chaussée dans les deux sens. Ce dispositif est rendu possible depuis l'application du décret 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au « Plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement » qui vise à sécuriser et à développer la pratique de la marche et du vélo ».

(*) La zone 30 est définie dans le code de la route par les articles R110-2 et R411-4. Plus on roule vite, plus la distance de freinage augmente. A 50 km/h, une voiture parcourt 27,50 mètres pour s'arrêter. A 30 km/h, il lui faut une distance de 13,50 mètres. Les études montrent qu'en milieu urbain, quand la vitesse est limitée à 50 km/h, on roule en moyenne à 18,9 km/h ; quand la limitation est fixée à 30 km/h, on roule en moyenne à 17,3 km/h (soit 18 petites secondes de plus au kilomètre...).

Informations complémentaires sur
www.preventionroutiere.asso.fr



Réunion publique d'information

Le conseil municipal viendra à la rencontre des Morillonnais le jeudi 14 avril à 19 heures dans la salle de spectacle du centre de vacances de la CCAS (en face du parc des loisirs du lac Bleu). Ce rendez-vous permettra à chacun de poser des questions et de faire part de leurs remarques, de leurs observations et de leurs attentes.

RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALE

*Bilan et perspectives
notamment le projet de l'école*

Jeudi 14 avril 2022



A partir de 19h00

Auditorium de la C.C.A.S.
 (En face de la base de loisirs du Lac Bleu)
 489 route du Lac Bleu 74440 MORILLON



Enquête publique PLU

Il s'agit de l'enquête publique préalable à l'approbation des révisions allégées N° 1 & 2 et de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Celle-ci débutera le lundi 2 mai à 9h00 et s'achèvera le mercredi 1er juin 18h00. Pour toutes précisions quant aux horaires de permanence du commissaire enquêteur, veuillez-vous adresser l'accueil de la mairie.



Quelle diversification pour l'activité touristique?

Du 18 avril au 19 mai, vous êtes invités à vous exprimer quant à vos aspirations pour Morillon. Des outils seront mis à votre disposition tels que Vooter, registre en mairie,...

Élections présidentielles 2022

Le 1er tour et le 2e tour des élections présidentielles se dérouleront respectivement le dimanche 10 avril et le dimanche 24 avril. Les électeurs morillonnois seront accueillis dans l'unique bureau de vote installé dans la salle de motricité de l'école maternelle située à l'arrière de la mairie contre le préau de la cour de récréation. Les scrutins des 10 et 24 avril seront ouverts sans interruption de 8 heures à 19 heures (se munir de sa carte d'électeur). Quant aux élections législatives, celles-ci auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Information complémentaire : *En raison de la tenue des élections, et de l'obligation de laisser le libre accès au bureau de vote, le marché dominical sera déplacé sur le parking de la Télécabine pour les jours des scrutins.*



Demande de procuration

En ligne, avec le [téléservice MaProcuration](#). Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « MaProcuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre carte d'identité ou votre passeport. Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

Avec le [formulaire disponible sur internet](#). Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre carte d'identité ou votre passeport.

Avec le [formulaire Cerfa](#) (n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre carte d'identité ou votre passeport. Informations complémentaires sur www.service-public.fr



Maison de Santé : l'offre de soins tient la forme

Ouverte fin novembre 2021 au cœur du chef-lieu, la maison de santé a trouvé son régime de croisière avec la présence de deux médecins, de trois kinés et l'arrivée imminente d'une psychologue (à compter de ce mois d'avril). « Nous espérons pouvoir y accueillir prochainement des infirmières et pérenniser le 2^e poste de médecine générale » indique le maire Simon Beerens-Bettex. Cette montée en charge progressive prouve, si besoin en était, la pertinence du projet communal conforté par un important investissement permettant de concrétiser la mise en place de cette offre de soins adaptée en terres morillonnoises.

Rappelons que la facture pour les travaux de réaménagement s'élève à 612 447 € HT, soit 734 386 € TTC dont 60 % ont été subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes (200 000 €), l'État (169 000 €) et le conseil départemental de Haute-Savoie (70 000 €). Les 40 % restants (173 500 €) sont pris en charge par la commune qui a contracté un emprunt. Les recettes générées par la location des cabinets contribuent au remboursement de l'investissement.

La maison de santé sera officiellement inaugurée le samedi 30 avril à 11 heures, et l'évènement sera ouvert au public. Venez nombreux!





La commune au chevet de l'église Saint-Christophe

La sauvegarde du patrimoine bâti constitue l'une des multiples priorités de l'équipe municipale. Lors d'un diagnostic réalisé sur l'état général de l'édifice religieux, il a été constaté des dommages importants sur les différentes pièces de la charpente bois, conséquence d'une attaque massive d'insectes xylophages qui a également impacté le mobilier en bois de la nef et du chœur. « Avant de pouvoir effectuer cette évaluation de la toiture, il a fallu procéder à l'évacuation des vieux bois et des déchets abandonnés dans les combles au fil des décennies passées, explique l'adjointe Lisette Chevrier-Delacoste. Ce grand nettoyage de printemps a permis de mieux appréhender les désordres structurels de et d'engager dans un premier temps le traitement de la charpente en faisant appel à une entreprise spécialisée. » Le déménagement et le stockage des objets religieux et des éléments d'art sacré retrouvés dans les combles vont faire l'objet d'une expertise par le service de Conservation départementale des antiquités et objets d'art (Conseil départemental de Haute-Savoie, CD 74). « Il s'agira de savoir si une restauration de ces pièces historiques est envisageable, et le cas échéant, de réfléchir à leur pérennisation. » L'ensemble de ces interventions bénéficie d'aides financières attribuées dans le cadre du Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines (CD 74).

La structure générale de l'édifice laisse apparaître des signes de grande fragilité : problèmes de stabilité du sol, d'appuis de la charpente, et de dégradations des plâtres causées par l'emploi d'enduits non respirants.

La commune a missionné un architecte du patrimoine qui a réalisé un diagnostic technique de l'ensemble du bâtiment. Son rapport fait état d'une attaque généralisée des éléments de la charpente, des boiseries et du mobilier par des insectes xylophages. Ce constat alarmant nécessite une intervention urgente afin d'éviter des dégâts irréversibles sur ce patrimoine architectural et religieux morillonais.

L'édification de l'église Saint-Christophe remonte à 1577, lorsqu'il fut décidé d'agrandir l'ancienne chapelle. Cette date figure au dessus du portail où l'on peut également observer la trace d'un écusson et d'une couronne effacés par les révolutionnaires en 1793 (in "Morillon, petite chronique des jours" de Jean-François Tanghe).

Télesiège du Sairon : Un nouvel appareil débrayable 6 places pour l'hiver 2022-2023

Le 23 février dernier, le dossier de Demande d'Autorisation d'Entreprendre les Travaux (DAET : correspond à un permis de construire pour une remontée mécanique) a été validé. Rappelons que le télesiège actuel construit en 1986 et ouvert en 1987 est en bout de course, et qu'il est de plus en plus difficile d'en assurer la maintenance. Sitôt la saison hivernale bouclée, la société Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) engagera le démontage de l'actuel appareil 4 places installé en 1986. Celui-ci sera remplacé par un télesiège débrayable 6 places de marque Pomagalski conçu pour transporter 3 300 personnes à l'heure (contre 2 400 actuellement).



Pour GMDS, cet investissement d'environ 12 M€ va permettre d'optimiser l'acheminement des skieurs au sommet du Sairon tout en améliorant le confort et la sécurité de ce transport câblé de 2,8 km de long pour 637 mètres de dénivelé positif. « Nous avons obtenu auprès des responsables de GMDS de limiter l'impact environnemental en réduisant sérieusement l'emprise des opérations de défrichement sur le tracé de la nouvelle remontée. De trois hectares prévus à l'origine, nous sommes passés à 3 000 m². Et l'on profite de ce chantier pour remodeler partiellement le front de neige » explique le maire. Pour être livré dans les temps (à savoir à la mi-décembre 2022), ce vaste chantier structurant pour le domaine skiable morillonais et pour le plateau des Esserts- entraînera dans les prochains mois des nuisances et des désagréments. Les responsables de GMDS et de la commune en sont bien conscients, et si ils s'efforcent de concentrer leurs interventions au printemps et à l'automne, il y aura tout de même des pics d'activité pendant la période estivale en fonction des phases de travaux.

A cet effet, la mairie et GMDS ont organisé une réunion d'information et de concertation le 29 mars dernier à destination des acteurs socioprofessionnels des Esserts. Avec la compréhension de tous, la raison devrait l'emporter pour que le Sairon tourne rond.

Un trio de skieurs de haut niveau soutenus par la commune

Adrien Piolaine : Une victoire au slalom géant FIS de Font-Romeu

Né le 9 avril 2000, le skieur morillonnais (en équipe nationale junior de ski alpin) signe une saison 2021-2022 très encourageante avec un cumul de trois podiums (dont une victoire), trois top 5 et un top 10.

En décembre : 3e et 5e au slalom géant de Vaujany ; en janvier : 6e au slalom géant de Hoch-Ybrig (Suisse) et 2e sur la descente de Méribel ; en février : 4e au slalom géant de Valloire, 4e au super G de Soldeu (Andorre), 1er au slalom géant FIS de Font-Romeu et deux participations en coupe d'Europe.

Début mars, Adrien décroche la 4e place au super G de Megève et enchaîne deux slaloms géants à Folgaria (Italie) avec une 7e place à son actif. Du 26 au 29 mars, il participe aux championnats de France Élite organisés à Auron/Isola 2000 (Alpes maritimes). Adrien se classe 32e au super G et 21e au combiné alpin (disqualifié au slalom géant).

Noelyne Deniau : Une saison compliquée impactée par le Covid

Née le 16 septembre 2003, Noelyne Deniau connaît une saison 2021-2022 difficile avec des résultats en demi-teinte qui ne reflètent pas ses capacités et ne correspondent pas à ses objectifs initiaux. Il faut dire qu'au mois de janvier, la jeune skieuse a été rattrapée par le Covid et a souffert d'engelures. Stoppée net dans son élan, Noelyne a dû se remettre en selle tant bien que mal sans réussir à remonter complètement la pente. Le 17 décembre, elle finit 22e du slalom géant FIS de Puy-Saint-Vincent ; le 6 janvier, 18e au slalom géant FIS à Valloire ; le 25 janvier, 18e au slalom de Chamonix ; les 23 et 24 février, 24e et 16e aux slaloms de Pra-Loup / Le Sauze ; le 19 mars, 7e au géant FIS citadine des Gets le 25 mars, 49e au super G et 39e en combiné alpin lors des championnats de France disputés à Font-Romeu. Un hiver chaotique qui incite Noelyne à mettre un terme à son aventure dans l'univers exigeant de la compétition internationale. La licenciée du ski club morillonnais n'a pourtant pas démérité. « Je n'oublierai pas ce que la commune de Morillon a fait pour moi. J'en suis très reconnaissante et je tiens à la remercier pour son soutien et ses encouragements. »

Maëly Vernet-Bouquet : la télémarqueuse cartonne au championnat du monde junior

Maëly fêtera ses 20 printemps le 7 mai prochain à l'issue d'une saison émaillée de belles performances. On en veut pour preuve sa médaille de bronze décrochée le 9 mars dernier dans l'épreuve classic du championnat du monde junior organisé à Mürren (Suisse) et un titre de championne du monde par équipe en parallèle. Le 28 janvier, dans la station de Melchsee-Frutt (Suisse), la spécialiste du talon haut et du genou plié termine 7e lors de l'épreuve classic de coupe du monde (2e chez les U21). Samedi 26 mars, Maëly a joué la régionale de l'étape en participant à la finale de coupe de France tracée sur la piste Marmotte à Samoëns 1600. Elle obtient le bronze au classement général et se classe 2e chez les U21. Ces 2 et 3 avril, direction Vaujany pour les championnats de France



Solidarité et générosité en faveur des Ukrainiens

Tout début mars, l'association Festi-Giffre a décidé de coordonner quatre collectes de produits de 1^{re} nécessité et de denrées non périssables à destination du peuple ukrainien. Dans un premier temps, ces marchandises ont été acheminées par les bénévoles de l'association jusqu'aux entrepôts de l'Entraide internationale des scouts de Cluses. A la mi-mars, un convoi de la structure caritative clusienne a permis de transporter le matériel et la nourriture à la frontière de la Pologne et de l'Ukraine. L'initiative de Festi-Giffre a permis aux habitants de la vallée du Giffre de déposer leurs dons dans les mairies de Rivière-Enverse et de Sixt-Fer-à-Cheval, au Super U de Taninges, ainsi que sur les stands de l'association installés aux marchés de Verchaix et de Morillon. Ce bel élan de solidarité et de générosité a généré un stock d'environ 20 m³ d'aides alimentaire et sanitaire. L'association intercommunale envisage de renouveler ce même type d'opération humanitaire dans les prochaines semaines.

Pour recevoir les prochaines éditions Info MORILLON par courriel, veuillez adresser votre demande à : accueil@mairie-morillon.fr

Pour tout savoir en temps réel : Facebook Mairie de Morillon et www.mairie-morillon.com